

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
10 décembre 2020**

Présidence : Mme Laetitia Jaccard Gaspar

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 637/20 relatif au budget 2021, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis n° 637/20 du 9 novembre 2020, présentant un total de charges de CHF 21'614'100 et un total de revenus de CHF 20'853'100.

Ainsi délibéré en séance du 10 décembre 2020.

La Présidente :



Laetitia Jaccard Gaspar



La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich